



La Ville de La Louvière recrute

un Médecin spécialiste pédiatre (H/F) ou à défaut de candidats pédiatres un Médecin généraliste pour les crèches communales (04 heures/semaine).

Taux horaire (minimum barème, CNS) : Médecin spécialiste pédiatre : 26,21€
Médecin généraliste : 23,15€

Vos principales missions

- Gestion de la santé au bénéfice de chaque enfant accueilli. Cette mission comporte pour chaque enfant un examen médical d'entrée et des examens périodiques dont le rythme moyen est fixé par l'ONE
- Veiller au respect du calendrier de vaccination préconisé par l'ONE
- Intervenir régulièrement dans le domaine de l'hygiène au sens le plus large
- Jouer un rôle d'éducation à la santé au bénéfice du personnel, des enfants et des parents
- Vous assurez l'accueil éventuel d'enfants malades et en cas de situation d'urgence, le personnel pourra faire appel à vous.

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un diplôme homologué de Docteur en médecine, spécialiste en pédiatrie, délivré par un établissement universitaire de plein exercice (ou un diplôme de docteur en médecine délivré par un établissement universitaire de plein exercice).

Vous êtes disponible pour effectuer des prestations au sein des différentes crèches communales La Louvière/Bracquegnies/Haine-Saint-Pierre/Houdeng-Goegnies (généralement ,1 Médecin réalise des prestations dans 2 sites)

Intéressé(e) ?

Faites-nous parvenir, **pour le 07/10/2020 au plus tard**, votre lettre de motivation accompagnée de votre **curriculum vitae** et la **copie de votre diplôme** par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant : « Candidature pour le poste de Médecin des crèches »



Conditions générales de recrutement

Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure.

Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ou par téléphone (064/27.80.39 - 064/27.80.86) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place les adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation sont communiquées.

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Être belge, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou encore ressortissant hors de l'Union européenne.
Les ressortissants hors de l'Union européenne restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des travailleurs étrangers applicable en Région wallonne et doivent présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, la preuve du respect de cette réglementation. Ils se conforment aux instructions de l'Administration à ce sujet. de l'Union européenne ou ressortissant de pays membres de l'Espace économique européen et membres de la confédération suisse (accord entre les états membres de la communauté européenne et la confédération suisse approuvé par la loi du 30 janvier 2002) ;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de conduite irréprochable et fournir un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
4. Être âgé de 18 ans au moins à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
5. Être porteur du diplôme ou du certificat d'études exigé pour l'emploi à conférer, tel que précisé dans les conditions particulières d'accès aux divers grades et fonctions ;
6. Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.
7. Justifier d'une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;

Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée par mail aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.

Un entretien sera organisé le 08 ou le 09 octobre 2020.

[Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Madame Mélanie CANNELLA, infirmière au sein des crèches communales 064/22 41 60](#)